



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Bagnes porte à la connaissance du public les demandes d'autorisation d'exploiter au sens de la dite loi déposées par :

M. Brand Gerwin, domicilié à Bagnes – 1934 Le Châble :

- Enseigne : **Hôtel de la poste**
- Locaux et emplacement : Parcelle 12525, Le Châble
- Prestations :
 - hébergement
 - mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 08h00 à 24h00
- Début de l'activité : 1^{er} février 2014

- Enseigne : **Manhattan Bar**
- Locaux et emplacement : Parcelle 12525, Le Châble
- Prestations : mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 17h00 à 02h00
- Début de l'activité : 1^{er} février 2014

M. Jean-Christophe Gay, domicilié à Sion :

- Enseigne : **Restaurant Time Out**
- Locaux et emplacement : parcelle 1435, Verbier
- Prestations :
 - mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
 - mets et/ou boissons à emporter
 - service traiteur
- Heures d'ouverture et de fermeture : 08h00 à 22h00
- Début de l'activité : 1^{er} avril 2014

- Enseigne : **Bunker**
- Locaux et emplacement : parcelle 1435, Verbier
- Prestations : hébergement
- Début de l'activité : 1^{er} avril 2014

Mme Sucena Ladeiro, domiciliée à Bagnes, 1936 Verbier :

- Enseigne : **Le Catogne**
- Locaux et emplacement : parcelle 44, Verbier
- Prestations : mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 07h30 à 24h00
- Début de l'activité : 1^{er} mai 2014

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante : Commune de Bagnes, Service des Patentes – Rte de Clouchèvre 30 - 1934 Le Châble, dans les **30 jours** dès la présente publication, soit jusqu'au 18.05.2014.

Bagnes, le **16.04.2014**

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.